

Billets pour les jeux Olympiques de Paris 2024

offerts par la commune de Mazé-Milon

Règlement d'utilisation

La commune de Mazé-Milon est labélisée Terre de Jeux 2024. À ce titre, elle a pu acquérir des billets pour différentes épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024, afin de les mettre à disposition de divers publics, dans le respect de conditions établies par l'organisation terre de Jeux 2024.

Des billets ont ainsi été mis à disposition de bénévoles du mouvement sportif local, ainsi que de sportifs du territoire ayant brillé dans leur discipline durant l'année 2023.

Un lot de places est réservé à des publics « en situation de précarité ou d'exclusion ».

En faisant votre demande auprès de la Mairie de Mazé-Milon

- Vous vous engagez à fournir à la collectivité
 - vos nom/prénom et coordonnées complètes (adresse postale, mail et téléphone),
 - un justificatif de domicile,
 - un justificatif de quotient familial.
- Une fois que la collectivité vous aura confirmé l'attribution, vous vous engagez à :
 - Ne pas céder à une autre personne le billet qui vous aura été attribué.
 - Être présent(e) le samedi 10 août au matin au départ du car qui vous emmènera à l'épreuve de canoé-kayak qui se déroulera à Vaires-sur-Marne.
 - Respecter l'organisation globale établie et les consignes données.

Informations pratiques

- Les demandes de billets seront traitées par ordre d'arrivée. Une priorité sera appliquée aux demandeurs ayant les quotients familiaux les plus bas. Une demande ne garantit pas l'attribution de billets.
- La billetterie est 100% digitale : aucun billet papier ne sera distribué.
- Les billets sont nominatifs.
- Aucun billet papier ne sera émis.
- Règle de base : 1 billet = 1 personne = 1 smartphone.
- Un lien vous sera adressé par la collectivité, afin que vous puissiez télécharger votre billet.
- Un car sera affrété par la collectivité le samedi 10 août, pour emmener les bénéficiaires de ces billets au stade nautique de Vaires-sur-Marne